Monsieur Didier LE CALONNEC

Adjoint délégué

Aux Président(e) d’association

Locqueltas, le 5/10/2019

Objet : subvention aux associations communales 2019

Mesdames, Messieurs,

Nous vous joignons la demande de subvention aux associations communales pour l’année 2019.

Comme l’an passé il sera opéré une classification des associations et une ventilation de l’enveloppe.

Les associations sont classées suivant cinq groupes, à savoir :

-association à caractère humanitaire

-association à caractère sportif

-association à caractère de loisirs

-association vie scolaire

-association divers

Concernant la ventilation de l’enveloppe, le mode de calcul de l’année dernière est reconduit. Vous trouverez au dos de ce courrier quelques détails.

Nous attirons votre attention sur les modifications au sein de vos bureaux à nous transmettre pour mise à jour de l’annuaire des associations.

Les dossiers doivent être retournés pour le 9 novembre 2019 dernier délai.

Dans l’attente, je vous prie d’agréer, Mesdames, Messieurs, l’expression de mes salutations distinguées.

L’adjoint délégué,

Didier LE CALLONNEC.

MODE DE CALCUL DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DE LOCQUELTAS

Base de calcul commune aux associations

Animation : 100€

Base association : 100€

Association à caractère de vie scolaire

Base association : 250€

Association à caractère humanitaire

Base association : 150€

Association ayant une activité salariée

Activité salarié / section : 50€

Association à caractère sportive

Base association = (1)+(2)+(3) x nombre de section

1. Base section : 100€
2. Activité salarié : 50€
3. Adhésion fédération : 50€

Jeunes - 20ans (résident Locqueltas) = 15€ / -20ans